

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1094****29 octobre 2004****SOMMAIRE**

<b>ABN AMRO Profil Funds</b> . . . . .	<b>52471</b>	<b>Immobiliare Ortana, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52492</b>
<b>Acmar Benelux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52494</b>	<b>Immondorf S.A., Sandweiler</b> . . . . .	<b>52490</b>
<b>Acmar Financial Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52494</b>	<b>International Logistic Froid S.A., Strassen</b> . . . . .	<b>52507</b>
<b>Acmar International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52490</b>	<b>Intertec Corporation, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52495</b>
<b>ADIG All Seasons 1/2010</b> . . . . .	<b>52471</b>	<b>Jaccat Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52497</b>
<b>ADIG All Seasons 2/2010</b> . . . . .	<b>52475</b>	<b>JPMorgan Fleming Funds, Sicav, Senningerberg</b> . . . . .	<b>52505</b>
<b>Allianz Dresdner Global Distributor Fund, Sicav, Senningerberg</b> . . . . .	<b>52471</b>	<b>Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52506</b>
<b>Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52504</b>	<b>Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52509</b>
<b>Alysa Finance Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52503</b>	<b>Julius Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52508</b>
<b>Amphore S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52507</b>	<b>Julius Baer Multiinvest, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52510</b>
<b>Arras Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52511</b>	<b>Julius Baer Multipartner, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52508</b>
<b>B.G.I. S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52502</b>	<b>Julius Baer Multiselect I, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52507</b>
<b>B.I.C.L., S.à r.l., Strassen</b> . . . . .	<b>52495</b>	<b>Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52511</b>
<b>Bersy S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52511</b>	<b>Lexin ER (Lux) I, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52487</b>
<b>Blafis Inc. S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52480</b>	<b>LiLux Management S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52512</b>
<b>Blafis Inc. S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52482</b>	<b>Magic Finance S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52493</b>
<b>Brior S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52505</b>	<b>Map International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52495</b>
<b>Capital Immo Invest 1 S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52486</b>	<b>Markline International Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52485</b>
<b>Capmagella Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52504</b>	<b>Marsannay Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52485</b>
<b>Caraibos Europe S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52506</b>	<b>Melbra Foncier S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52502</b>
<b>Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.A., Bascharage</b> . . . . .	<b>52498</b>	<b>Minotar Real Estate S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>52466</b>
<b>Chrymax, S.à r.l., Junglinster</b> . . . . .	<b>52496</b>	<b>Morisson S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52497</b>
<b>Ciments Luxembourgeois S.A., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>52509</b>	<b>Novopar S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52491</b>
<b>CIT International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52491</b>	<b>Orchidea Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52501</b>
<b>Citibank International PLC (Luxembourg Branch) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52495</b>	<b>Oyster, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52503</b>
<b>De Gourmet, S.à r.l., Howald</b> . . . . .	<b>52498</b>	<b>Patagonia Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52492</b>
<b>De Gourmet, S.à r.l., Howald</b> . . . . .	<b>52498</b>	<b>PEF Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52497</b>
<b>Desan Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52506</b>	<b>Peak Performance Products S.A., Luxembourg-Hamm</b> . . . . .	<b>52496</b>
<b>Dexia Emerging Funds, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52503</b>	<b>Prime Luxembourg Europe Fund</b> . . . . .	<b>52471</b>
<b>Epsilon Group S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52468</b>	<b>Rayfloor S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52506</b>
<b>Fimat S.A., Kehlen</b> . . . . .	<b>52492</b>	<b>Russ Oil and Technology S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52466</b>
<b>Grund Investment S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52486</b>	<b>SCI Arquebusiers, Crauthem</b> . . . . .	<b>52466</b>
<b>Guardian DBC, S.à r.l., Dudelange</b> . . . . .	<b>52486</b>	<b>Shipbourne S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52484</b>
<b>Guardian Germany Investments S.A., Dudelange</b> . . . . .	<b>52485</b>	<b>Sogeco, S.à r.l., Howald</b> . . . . .	<b>52493</b>
<b>Guardian Poland Investments, S.à r.l., Dudelange</b> . . . . .	<b>52476</b>	<b>Sogeco, S.à r.l., Howald</b> . . . . .	<b>52493</b>
<b>H Net Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52491</b>	<b>Sports and Leisure Brands Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52496</b>
<b>Hartford Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52512</b>	<b>Swiss Allcap Selection</b> . . . . .	<b>52475</b>
<b>HCEPP Luxembourg Czech Republic I, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52499</b>	<b>The Prime Luxembourg Fund</b> . . . . .	<b>52477</b>
		<b>Travelcar International S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>52512</b>
		<b>Verus Global Fund Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>52510</b>

**MINOTAR REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 81.146.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(069533.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

---

**RUSS OIL AND TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme (en liquidation judiciaire).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 53.596.

Par jugement n° 345/04 du 3 juin 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge - commissaire Elisabeth Capesius en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme RUSS OIL AND TECHNOLOGY S.A.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

A. Rukavina

*Le liquidateur judiciaire*

Pour copie conforme

F. Debroise

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07066. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074295.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

---

**SCI ARQUEBUSIERS, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg E483.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Ubaldo Drago, électricien, né à Luxembourg, le 3 juillet 1959, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

2) Madame Maria Rosa Felgueres Sierra, secrétaire, épouse Ubaldo Drago, née à Oviedo/Espagne, le 26 février 1960, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

3) Monsieur Giancarlo Drago Felgueres, étudiant, né à Luxembourg, le 8 août 1985, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé,

ici représenté par son père Monsieur Ubaldo Drago, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 9 octobre 2004, laquelle restera annexée au présent acte.

4) Monsieur Ubaldo Drago, prénommé, et son épouse Madame Maria Rosa Felgueres Sierra, prénommée, agissant conjointement en leur qualité d'administrateurs légaux des biens de leur enfant mineur Davide Drago Felgueres, étudiant, né à Luxembourg, le 13 septembre 1991, demeurant avec ses parents à L-1330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SCI ARQUEBUSIERS.

**Art. 2.** La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition par tous moyens, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra, dans le cadre de son activité, constituer toute garantie hypothécaire ou autre à ses créanciers éventuels et même se porter caution réelle ou personnelle en faveur de tiers.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est à Crauthem. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille Euros (2.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur de vingt Euros (20,- EUR) chacune, entièrement libérées. Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Ubaldo Drago, prénommé, quarante-sept parts sociales . . . . .	47
2) Madame Maria Rosa Felgueres Sierra, prénommée, quarante-cinq parts sociales . . . . .	45
3) Monsieur Giancarlo Drago Felgueres, prénommé, quatre parts sociales . . . . .	4
4) Monsieur Davide Drago Felgueres, prénommé, quatre parts sociales . . . . .	4
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux mille Euros (2.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

**Art. 6.** La société est administrée et gérée par:

1) Monsieur Ubaldo Drago, électricien, né à Luxembourg, le 3 juillet 1959, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

2) Madame Maria Rosa Felgueres Sierra, secrétaire, épouse Ubaldo Drago, née à Oviedo/Espagne, le 26 février 1960, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Il(s) peut(vent) acheter, vendre ou échanger tous immeubles, contracter tous prêts, consentir toutes hypothèques ou garanties réelles, accorder toutes mainlevées avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon lui/leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 7.** Les décisions des associés sont prises à la majorité absolue. Toutefois, les décisions entraînant une modification statutaire ou les décisions y assimilées requièrent l'unanimité.

**Art. 8.** En cas de décès d'un des associés, la société ne sera pas dissoute mais continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé dûment agréés.

**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément exprès de tous les autres associés. Elles ne peuvent être transmises à cause de mort que moyennant agrément donné par l'ensemble des associés survivants. Cet agrément n'est pas requis si les parts sont transmises à des associés.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Les parts sociales sont indivisibles. Lorsqu'elle appartiennent à plusieurs propriétaires de façon indivise, les associés co-indivisaires doivent être représentés, dans leurs relations avec la société, par un mandataire unique désigné par les indivisaires.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société.

**Art. 12.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, il est fait référence aux dispositions légales.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à 1.100,- Euros.

#### *Déclaration*

Les constituants déclarent que Monsieur Ubaldo Drago et Madame Maria Rosa Felgueres Sierra étant époux et épouse, et que Monsieur Giancarlo Drago Felgueres, et Monsieur Davide Drago Felgueres, étant leurs enfants, la société est à considérer comme société familiale au sens de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire.

Signé: U. Drago, M.R. Felgueres Sierra, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 12, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

J.-P. Hencks.

(084350.3/216/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**EPSILON GROUP S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 103.536.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1.- La société OB ONE S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro 102.639,

2.- La société MIDWAY HOLDINGS LIMITED, avec siège social à P.O. Box 8320, Panama 7, République de Panama, inscrite sous le numéro 207720/23367/181 au General Directorate of the Public Registry à Panama,

Toutes deux représentées par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, agissant en sa qualité d'administrateur desdites sociétés,

Lequel comparant, es-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les pré-nommées d'une société anonyme et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de EPSILON GROUP S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'importation, l'exportation et la distribution de matières premières, produits semi-manufacturés et produits manufacturés.

Elle peut en outre accepter toutes représentations, négoce et prises d'agences commerciales, sous toutes ses formes, ainsi que tous conseils et prestations de services y relatifs.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

**Titre II. Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en dix (10) actions d'une valeur nominale de trois mille cent euros (3.100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Sauf en cas de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à une personne qui n'est pas un actionnaire est soumise à l'agrément du conseil d'administration et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que les nom, prénom, profession et adresse du ou des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit prendre position.

Si le conseil d'administration donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement.

Si le conseil d'administration refuse son agrément, un tel refus n'ayant pas besoin d'être motivé, ou si le conseil d'administration ne prend pas position endéans le délai imparti, l'avis de cession est communiqué aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée endéans les quinze (15) jours de la réception de la communication du conseil d'administration, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration dans le délai imparti, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés du fait que la cession d'actions envisagée par l'actionnaire cédant peut avoir lieu.

Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle de la cession d'actions et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des actions. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas la règle de proportionnalité telle que prévue ci-avant sera écartée au profit de celui ou ceux des actionnaires restants.

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date de la cession.

### **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les commissaires sortant sont rééligibles.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi du mois décembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux endroits désignés dans les convocations.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations prévues par la loi. Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Cette procuration peut être donnée par écrit, par câble, par télécopie ou par voie télégraphique.

Le conseil d'administration détermine toutes autres conditions requises pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des actionnaires, n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'actionnaire décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice. Il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- OB ONE S.A., préqualifiée, cinq actions. . . . .	5
2.- MIDWAY HOLDINGS LIMITED INC., préqualifiée, cinq actions. . . . .	5
Total: Dix actions . . . . .	10

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Evaluation des Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.500,- EUR.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

- La société ABC IMPORT-EXPORT S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, R.C. Luxembourg B N° 24.112,

- Monsieur Pierre Ergas, administrateur de sociétés, demeurant à 108 Maxwell Road, Blenheim (Nouvelle Zélande), né à Marseille le 20 avril 1950,

- Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelage, né à Kinshasa, le 25 octobre 1952,

3. Est appelé au fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, R.C. Luxembourg B 45066.

4. Le siège social de la société est établi à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

5. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 9, case 9. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 octobre 2004.

P. Decker

(085886.3/206/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**ALLIANZ DRESDNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered Office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 71.321.

According to the decision taken by the Board of Directors of ALLIANZ DRESDNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND, the sub-fund ALLIANZ DRESDNER EMERGING MARKETS A GBP (ISIN LU0104635304) was liquidated on 30 September 2004. The liquidation price is GBP 7.63 per share.

Senningerberg, October 2004.

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

A. Wolf / M. Biehl

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(085654.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**ABN AMRO Profil Funds, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement vom 1. September 2004 des von der ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A. aufgelegten Fonds ABN AMRO Profil Funds, ein Fonds gemäß Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, eingetragen am 22. Oktober 2004 in Luxemburg unter der Referenz LSO-AV05807, wurde am 25. Oktober 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

ein Bevollmächtigter

(086086.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**ADIG ALL SEASONS 1/2010, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds ADIG ALL SEASONS 1/2010, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 21. Oktober 2004 unter der Referenz LSO-AV05016 registriert und am 25. Oktober 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Seiberts / Braun

(086791.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

---

**PRIME LUXEMBOURG EUROPE FUND, Fonds Commun de Placement.***Amendment Agreement to the Management Regulations*

This Amendment Agreement will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on October 29, 2004 and be effective on November 1, 2004.

Between:

1) PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «former Management Company»), in its capacity as the current management company of Prime Luxembourg Europe Fund (the «Fund»), a Luxembourg mutual investment fund; and

2) GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «new Management Company»), in its capacity as the future management company of the Fund; and

3) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «former Custodian»), in its capacity as the current custodian bank of the Fund; and

4) CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «new Custodian»), in its capacity as the future custodian bank of the Fund.

All referred to hereafter as the «Parties».

Whereas:

a) Pursuant to the management regulations of the Fund as amended most recently on September 1, 2003 (the «Management Regulations»), the Management Company may, with the approval of the Custodian, amend the Management Regulations of the Fund, in whole or in part.

b) The former Management Company will be replaced by the new Management Company and the former Custodian Bank will be replaced by the new Custodian Bank as soon as the changes provided for by this Amendment Agreement

will enter into force. Accordingly, this Amendment Agreement is executed by both the former Custodian Bank and Management Company and the new Custodian Bank and Management Company of the Fund.

c) The former Management Company, the new Management Company, the former Custodian and the new Custodian of the Fund are satisfied that the amendments proposed to be made to the Management Regulations are in the best interests of the holders of Units; the Amendment Agreement to the Management Regulations as agreed below shall be published in the Mémorial on October 29 and become effective on November 1, 2004.

Now therefore it is agreed as follows:

The Parties hereto hereby agree to amend the Management Regulations as follows:

1. Article 1. «The Fund»

Amendment of the first paragraph of Article 1 to read as follows:

«Prime Luxembourg Europe Fund (hereinafter referred to as the «Fund»), organized in and under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a mutual investment fund («fonds commun de placement»), is an unincorporated co-proprietorship of transferable securities (hereinafter referred to as «securities») of the Fund, managed in the interest of its co-owners (hereinafter referred to as the «shareholders») by GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A. (hereinafter referred to as the «Management Company»), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, in Luxembourg. The assets of the Fund which are held in custody with CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. (hereinafter referred to as the «Custodian») are separated from those of the Management Company.»

2. Article 2. «The Management Company»

Amendment of the last paragraph of Article 2 to read as follows:

«The Management Company and the Investment Manager are entitled to management fees payable out of the assets of the Fund at the end of each month which, in aggregate, amount up to 1.3% per annum of the average daily total assets of the Fund during the relevant month.»

3. Article 3. «The Custodian Bank»:

(a) Amendment of the second sentence of the first paragraph of Article 3 to read as follows:

«CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., a corporation organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office in Luxembourg, has been appointed as Custodian.»

(b) Amendment of the last paragraph of Article 3 to read as follows:

«The Custodian is entitled to a fee based on the net assets of the Fund as determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian. Such fee is payable monthly.»

4. Article 11: «Repurchase»

(a) Amendment of the second paragraph of Article 11 to read as follows:

«The applicable Net Asset Value will be the Net Asset Value per Share of the relevant class determined as of a Valuation Day provided that such request of redemptions is received by the Administrative Agent (CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. 39, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg), or by the Fund office (25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg) prior to 9.00 a.m., Luxembourg time, on that Valuation Day.»

(b) Amendment of the first sentence of the fifth paragraph of Article 11 to read as follows:

«A Shareholder may not withdraw his request for redemption except in the event of a suspension of the valuation of the assets of the Fund and in such event a withdrawal will be effective only if written notification is received by CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg or by the Fund office 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, before the termination of the period of suspension.»

5. Article 13. «Charges of the Fund»:

(a) Amendment of the first sentence of the first paragraph of Article 13 to read as follows:

«The Management Company and the Investment Manager are entitled to management fees payable out of the assets of the Fund at the end of each month which, in aggregate, amount up to 1.3% per annum of the average daily total assets of the Fund during the relevant month.»

(b) Amendment of the second paragraph of Article 13 to read as follows:

«Additionally the Fund pays fees, in accordance with normal practice in Luxembourg, to the Administrative Agent and the Fund bears its other operational costs, including the costs of buying and selling underlying securities, governmental charges, legal and auditing fees, interest, printing, reporting and publication expenses, costs relating to the listing on stock exchanges, paying agency fees, postage, telephone and telex. All expenses are accrued daily in the Net Asset Value of the Shares.»

(c) Amendment of the third paragraph of Article 13 to read as follows:

«The Custodian will receive a fee, payable monthly, based upon the net assets of the Fund.»

(d) Amendment of the fourth paragraph of Article 13 to read as follows:

«In addition to such fees, the Fund reimburses CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. with all out-of-pocket expenses incurred by it in the performance of its duties as Custodian, and Administrative Agent. The Fund also reimburses CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. with all fees charged to it by any correspondent.»

(e) Amendment of the fifth paragraph of Article 13 to read as follows:

«The Fund will bear its promotional and other expenses incurred in the preparation of and in connection with this offering, and the costs of preparation of this and any other prospectus, including printing and all related legal and other professional costs. These organizational, listing and offering expenses will be paid by the Fund and amortized over a five

year period in equal instalments. Current expenses will be charged first against income and, as to any excess, against capital.»

6. Article 15. «Dividends»:

(a) Amendment of the third paragraph of Article 15 to read as follows:

«In the event that the Management Company declares a cash dividend as far as the Distributions Shares are concerned, dividends will be paid to each registered Shareholder normally by cheque mailed to the address shown on the register of Shareholders and to the holders of the Shares in bearer form against surrender of the relevant coupon at the counters of CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. and any other paying agent appointed by the Fund. Payment may also be made by transfer to an accounts of the Shareholder.»

(b) Amendment of the last paragraph of Article 15 to read as follows:

«No distribution may be made as a result of which the net assets of the Fund would become less than EUR 1,250,000.-».

This Amendment Agreement is governed by Luxembourg law and the parties hereto accept the non exclusive jurisdiction of the District Courts of Luxembourg in relation thereto.

In witness whereof, the parties hereto have caused this instrument to be executed in five originals on September 29, 2004, of which one for each party hereto, and one to be filed with the supervisory authorities concerned.

PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

in its capacity as former Management Company

Signatures

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

in its capacity as former Custodian Bank

J. Vaude-Perrin

Assistant Vice President

GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A.

in its capacity as new Management Company

Signatures

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A.

in its capacity as new Custodian Bank

#### **Traduction aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés**

##### *Procès-verbal de modification du règlement de gestion*

Ce procès-verbal sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 29 octobre 2004 et entrera en vigueur le premier novembre 2004.

Entre:

1) PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société de Gestion Actuelle»), en tant que Société de Gestion actuelle de Prime Luxembourg Europe Fund (le «Fonds»), un fonds commun de placement luxembourgeois; et

2) GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Nouvelle Société de Gestion»), en tant que future Société de Gestion du Fonds; et

3) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Banque Dépositaire Précédente»), en tant que Banque Dépositaire Actuelle du Fonds; et

4) CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Nouvelle Banque Dépositaire»), en tant que future Banque Dépositaire du Fonds;

Lesquelles sont désignées ci-après par les termes «les Parties».

Attendu que:

a) Suivant le règlement de gestion du Fonds, tel que modifié dernièrement en date du premier septembre 2003 (le «Règlement de Gestion»), la Société de Gestion peut, de l'accord de la Banque Dépositaire, modifier tout ou partie du Règlement de Gestion.

b) La Société de Gestion Actuelle sera remplacée par la Nouvelle Société de Gestion dès que les changements apportés par ce procès-verbal de modification du Règlement de Gestion entreront en vigueur. Étant donné que le remplacement de la Banque Dépositaire Actuelle aura lieu dans le même temps, ce procès-verbal de modification du Règlement de Gestion est signé tant par les Société de Gestion et Banque Dépositaire Actuelles que par les Nouvelles Société de Gestion et Banque Dépositaire du Fonds.

c) La Société de Gestion Actuelle, la Nouvelle Société de Gestion, la Banque Dépositaire Actuelle et la Nouvelle Banque Dépositaire sont d'avis que les modifications proposées au Règlement de Gestion sont dans le meilleur intérêt des porteurs de parts; le procès-verbal de modification du Règlement de Gestion, tel qu'approuvé, sera publié au Mémorial le 29 octobre 2004 et entrera en vigueur le premier novembre 2004.

Il a été convenu ce qui suit:

Les Parties conviennent par la présente d'apporter les modifications suivantes au Règlement de Gestion:

1. L'article 1 est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

(i) le premier paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«Prime Luxembourg Europe Fund (le «Fonds»), fonds commun de placement de droit luxembourgeois («fonds commun de placement»), est une copropriété sans personnalité morale des valeurs mobilières négociables (les «valeurs mobilières») du Fonds, gérée pour le compte de ses copropriétaires (les «Actionnaires») par GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A. (la «Société de Gestion»), société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au Luxembourg. Les actifs du Fonds déposés chez CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. (le «Dépositaire») sont distincts de ceux de la Société de Gestion.»

2. L'article 2 est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

(i) le dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«La Société de Gestion et le Gestionnaire d'Investissement ont droit respectivement à des commissions de gestion, payables par le Fonds mensuellement à terme échu, pour un montant total annuel correspondant au maximum à 1,3% de la moyenne quotidienne de la valeur nette d'inventaire du Fonds durant le mois concerné.»

3. L'article 3 est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

(i) la seconde phrase du premier paragraphe de cet article est modifiée comme suit:

«CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social a Luxembourg est nommée Banque dépositaire.»

(ii) le dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«Le Dépositaire percevra une rémunération, proportionnelle à l'actif net du Fonds, telle que déterminée périodiquement par convention entre la Société de Gestion et le Dépositaire. Cette rémunération sera versée mensuellement.»

4. L'article 11 est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

(i) le second paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire applicable sera la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la catégorie concernée calculée le Jour d'Évaluation, à condition que les demandes de rachat soient reçues par le Fonds (25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg) ou par l'Agent Administratif (CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) avant 9.00 heures, heure luxembourgeoise, ledit Jour d'Évaluation.»

(ii) la première phrase du cinquième paragraphe de cet article est modifiée comme suit:

«Un Actionnaire ne pourra annuler sa demande de rachat que dans le cas d'une suspension du calcul de la VNI du Fonds. Pour qu'une telle annulation soit recevable, elle devra parvenir, par écrit, à CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg ou par le Fonds 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avant la fin de la période de suspension.»

5. L'article 13 est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

(i) la première phrase du premier paragraphe de cet article est modifiée comme suit:

«La Société de Gestion et le Gestionnaire d'Investissement ont droit respectivement à des commissions de gestion et de conseil, payables par le Fonds mensuellement à terme échu, pour un montant total annuel correspondant au maximum à 1,3% de la moyenne quotidienne de la valeur nette d'inventaire du Fonds durant le mois concerné.»

(ii) le deuxième paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«Conformément aux pratiques normales au Luxembourg, le Fonds verse en outre des commissions à l'Agent Administratif. Le Fonds supporte en outre d'autres coûts d'exploitation, dont les commissions d'achat et de vente de valeurs mobilières sous-jacentes, les taxes, les frais juridiques et de révision, les frais financiers, les frais d'impression, de rédaction et de publication, les frais relatifs à la cotation sur des bourses de valeurs, les frais d'agence, de poste, de téléphone et de télex. Toutes ces charges sont comptabilisées quotidiennement dans le calcul de la VNI des Actions.»

(iii) le troisième paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«La Banque Dépositaire reçoit une commission, payable mensuellement, basée sur la l'actif net du Fonds.»

(iv) Le quatrième paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«Outre ces commissions, le Fonds remboursera CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. de tous les débours encourus dans l'exercice de ses fonctions de Dépositaire et d'Agent Administratif ainsi que de toutes les commissions facturées à CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. par les correspondants.»

(v) Le cinquième paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«Le Fonds assumera les dépenses, promotionnelles et autres, encourues dans le cadre de la préparation de la présente offre, ainsi que tous les coûts afférents à la préparation des prospectus, y compris les frais d'impression et tous les frais juridiques et autres honoraires. Le total de ces dépenses d'organisation, de cotation et d'offre d'Actions sera payé par le Fonds et amorti linéairement sur une période de cinq ans. Les charges courantes seront déduites des revenus si ces derniers s'avèrent insuffisants, l'excédent des charges sera imputé sur les plus-values puis, si nécessaire, sur le capital.»

6. L'article 15 est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

(i) Le troisième paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«Lorsque la Société de Gestion déclare un dividende en numéraire pour les Actions de Distribution, celui-ci sera normalement versé à chaque porteur d'Actions nominatives par chèque envoyé à l'adresse figurant au registre des Actionnaires et à chaque porteur d'Actions au porteur contre remise du coupon concerné aux guichets de CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A. ou de tout autre agent payeur désigné par le Fonds. Le paiement pourra aussi s'effectuer par virement au compte de l'Actionnaire.»

(ii) le dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«Aucune distribution ne pourra avoir pour effet de réduire les actifs nets du Fonds à moins de EUR 1,250,000.-.»

Ce procès-verbal de modification du Règlement de Gestion est soumis à la loi Luxembourgeoise et les Parties acceptent la compétence non exclusive des Tribunaux de Luxembourg pour toute contestation de celui-ci.

Dont acte, les parties ont rédigé ce procès-verbal en cinq originaux le 29 septembre 2004, chaque partie en recevant un exemplaire, l'exemplaire supplémentaire devant être enregistré auprès de l'autorité de contrôle concernée.

PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

en tant que Société de Gestion Actuelle

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

en tant que Banque Dépositaire Actuelle

GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A.

en tant que Nouvelle Société de Gestion

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A.

en tant que Nouvelle Banque Dépositaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07045. – Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087654.3//234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

---

### **ADIG ALL SEASONS 2/2010, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds ADIG ALL SEASONS 2/2010, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 21. Oktober 2004 unter der Referenz LSO-AV05009 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Seiberts / Braun

(086820.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

---

### **SWISS ALLCAP SELECTION, Fonds Commun de Placement.**

Upon decision of ALLCAP INVESTMENT MANAGEMENT S.A., acting as Management Company to SWISS ALLCAP SELECTION (the Fund) and with the approval of PICTET & Cie (EUROPE) S.A., acting as Custodian, the Management Regulations of the Fund are amended as follows:

- In the whole document, the references to the BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A. are replaced by PICTET & Cie (EUROPE) S.A.

- The first sentence of Article 1 entitled «The Fund» is amended so as to read as follows:

«SWISS ALLCAP SELECTION (hereinafter called the «Fund») is an open-ended mutual investment fund under the law of 20<sup>th</sup> December, 2002 relating to undertakings for collective investment.»

- The first paragraph of Article 12. entitled «Business Year, Auditing» is amended so as to read as follows:

«The accounting year of the Fund shall end on 31<sup>st</sup> December of each year.»

- The second paragraph of Article 14 entitled «Amendments to these Management Regulations» is amended so as to read as follows:

«Amendments will become effective five days after the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg (the «Mémorial») of a notice of the deposit of the amendments at the Registre de Commerce et des Sociétés, if not otherwise provided in the relevant document amending the Management Regulations.»

- Article 15 entitled «Announcements» is amended so as to read as follows:

«The latest net asset value per Unit and the issue and repurchase prices per Unit shall be made public at the address of the Fund in Luxembourg on every bank business day in Luxembourg.

The annual report, which shall be published within 4 months following the close of the accounting year, and all semi-annual reports of the Fund, shall be made available to Unitholders at the address of the Fund.

The dissolution of the Fund shall be published in the Mémorial and in two other newspapers, including one Luxembourg daily newspaper.

Notices to Unitholders, including notices about the suspension of the calculation of the net asset value and of the repurchase of Units, shall, if required, be published in the newspapers of countries where Units are offered and sold.

A notice of the deposit of any amendments to these Management Regulations at the Registre de Commerce et des Sociétés will be published in the Mémorial.»

These changes will become effective five days after their publication in the Mémorial.

Luxembourg, 26 October, 2004.

ALLCAP INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

*Management Company*

Signature / Signature

PICTET & Cie (EUROPE) S.A.

*Custodian*

M.-C. Lange / M. Berger

*Mandataire commercial / Sous-Directeur*

### Suit la traduction française

Sur décision de ALLCAP INVESTMENT MANAGEMENT S.A., agissant en tant que société de gestion de SWISS ALLCAP SELECTION (le «Fonds») et avec l'accord de PICTET & Cie (EUROPE) S.A., agissant en tant que dépositaire, le règlement de gestion du Fonds a été modifié de la manière suivante:

- Dans l'ensemble du document, les références à «BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.» sont remplacées par «PICTET & Cie (EUROPE) S.A.».

- La première phrase de l'Article 1 intitulé «Le Fonds» est modifiée de manière à avoir la teneur suivante:

«SWISS ALLCAP SELECTION (ci-après désigné le «Fonds») est un fonds commun de placement de type ouvert, organisé conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

- Le premier paragraphe de l'Article 12 intitulé «Exercice comptable, Audit» est modifié de manière à avoir la teneur suivante:

«Les comptes du Fonds sont arrêtés le 31 décembre de chaque année.»

- Le second paragraphe de l'Article 14 intitulé «Modification du règlement de gestion» est modifié de manière à avoir la teneur suivante:

«Les modifications entreront en vigueur cinq jours après la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg (le «Mémorial») de la notice de leur dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans le document modifiant le règlement de gestion.»

- L'Article 15 intitulé «Publications» est modifié de manière à avoir la teneur suivante:

«La dernière valeur de l'actif net par Part et les prix d'émission et de rachat par Part seront rendus publics à l'adresse du Fonds à Luxembourg chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg.

Le rapport annuel, qui sera publié dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice comptable, et tous les rapports semestriels du Fonds, seront disponibles pour les Participants à l'adresse du Fonds.

La dissolution du Fonds sera publiée au Mémorial et dans deux autres journaux dont un quotidien luxembourgeois.

Les avis aux Participants, y compris les avis de suspension de la détermination de la valeur de l'actif net et de suspension du rachat des Parts, devront, si cela est exigé, être publiés dans des quotidiens des pays dans lesquels les Parts sont offertes et vendues.

Un avis de dépôt de toute modification du règlement de gestion au Registre de Commerce et des Sociétés sera publié au Mémorial.»

Ces changements deviendront effectifs cinq jours après leur publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 octobre 2004

ALLCAP INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

*société de gestion*

Signature / Signature

PICTET & Cie (EUROPE) S.A.

*dépositaire*

M.-C. Lange / M. Berger

*Mandataire commercial / Sous-Directeur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06846. – Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086919.2//78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

### **GUARDIAN POLAND INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 85.757.

Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

*Directeur*

*Un Mandataire*

(070483.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

## THE PRIME LUXEMBOURG FUND, Fonds Commun de Placement.

### *Amendment Agreement to the Management Regulations*

This Amendment Agreement will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on October 29, 2004 and be effective on November 1, 2004.

Between:

1) PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «former Management Company»), in its capacity as the current management company of The Prime Luxembourg Fund (the «Fund»), a Luxembourg mutual investment fund; and

2) GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «new Management Company»), in its capacity as the future management company of the Fund; and

3) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «former Custodian»), in its capacity as the current custodian bank of the Fund; and

4) CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «new Custodian»), in its capacity as the future custodian bank of the Fund.

All referred to hereafter as the «Parties».

Whereas:

a) Pursuant to the management regulations of the Fund as amended most recently on May 12, 2003 (the «Management Regulations»), the Management Company may, with the approval of the Custodian, amend the Management Regulations of the Fund, in whole or in part.

b) The former Management Company will be replaced by the new Management Company and the former Custodian Bank will be replaced by the new Custodian Bank as soon as the changes provided for by this Amendment Agreement will enter into force. Accordingly, this Amendment Agreement is executed by both the former Custodian Bank and Management Company and the new Custodian Bank and Management Company of the Fund.

c) The former Management Company, the new Management Company, the former Custodian and the new Custodian of the Fund are satisfied that the amendments proposed to be made to the Management Regulations are in the best interests of the holders of Units; the Amendment Agreement to the Management Regulations as agreed below shall be published in the Mémorial on October 29 and become effective on November 1, 2004.

Now therefore it is agreed as follows:

The Parties hereto hereby agree to amend the Management Regulations as follows:

#### 1. Recitals clause:

Amendment of the recitals clauses to read as follows:

«These Management Regulations of the mutual investment fund («fonds commun de placement») The Prime Luxembourg Fund and any future amendments thereto, occurring in accordance with Article 15 below, shall govern the contractual relationship between:

i) the management company of the Prime Luxembourg Fund, GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office in Luxembourg at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the «Management Company»);

ii) the custodian bank of the Prime Luxembourg Fund, CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office in Luxembourg at 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the «Custodian Bank»); and

iii) the subscribers and holders (the «Unitholders») of units in the Fund (the «Units») who shall accept these Management Regulations by the acquisition of such Units.»

#### 2. Article 3. «The Custodian Bank and the Administrator»:

(a) Amendment of the first paragraph of such Article to read as follows:

«The Management Company has entered into Custody and Central Administration Agreement, appointing CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office in Luxembourg, as custodian bank and entrusting it with the custody of the Fund's assets and as Registrar and Transfer Agent, Administrative and Paying Agent (the «Administrator»).»

(b) Amendment of the first sentence of eighth paragraph of such Article to read as follows:

«Either the Management Company or the Custodian Bank may terminate the Custody and Central Administration Agreements at any time in writing upon three months' prior written notice.»

Deletion of the tenth paragraph of such Article.

(c) Amendment of the penultimate paragraph of such Article to read as follows:

«The Administrator shall provide the Management Company with certain administration services, including accounting, calculating the Net Asset Value and assisting in the preparation and filing of financial reports.»

(d) Deletion of the last paragraph of such Article.

#### 3. Article 6: «Subscription of Units»:

(a) Amendment of the third paragraph of such Article to read as follows:

«After the initial subscription period, the issue price is based on the Net Asset Value per Unit of the relevant Sub-Fund and Class on the relevant Valuation Date, provided the subscription application is received by the Administrator or the Distributor before a certain hour on a certain date as specified from time to time by the Management Company. If the application is received after that certain hour on that certain date as specified from time to time by the Management Company, the Net Asset Value to be considered shall be the Net Asset Value determined on the next following relevant Valuation Date. The issue price shall be available for inspection at the registered office of the Management Company, the Custodian Bank and the Distributors.»

(b) Amendment of the sixth paragraph of such Article to read as follows:

«Units may be subscribed to, subject to the acceptance of the application, at the offices of the Administrator or the Distributors. The Units shall be transferred to the investors immediately upon payment of the full subscription price.»

4. Article 11: «Redemption of Units»:

(a) Amendment of the first paragraph of such Article to read as follows:

«Unitholders may request at any time the redemption of their Units by notifying the Administrator or the Distributors.»

5. Article 13. «Expenses of the Fund»

(a) Amendment of the fourth hyphen of this Article to read as follows:

«- the remuneration of the Management Company, expressed as a percentage of the average net assets of the relevant Sub-Fund as described in the Prospectus, computed on each Valuation Date and payable monthly in arrears, which shall not be in excess of 2.00% per annum and shall include the remuneration of the Investment Manager and the Distributors;».

(b) Amendment of the seventh hyphen of this Article to read as follows:

«- the remuneration of the Administrator, which shall be entitled to its customary fees for services rendered in the determination of the Net Asset Value, the processing of issues, redemptions and conversions of Units, maintaining of the register of Unitholders and other central administrative duties as agreed to from time to time in writing;».

(c) Deletion of the eighth hyphen of this Article.

This Amendment Agreement is governed by Luxembourg law and the parties hereto accept the non exclusive jurisdiction of the District Courts of Luxembourg in relation thereto.

In witness whereof, the parties hereto have caused this instrument to be executed in five originals on September 29, 2004, of which one for each party hereto, and one to be filed with the supervisory authorities concerned.

PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

in its capacity as former Management Company

Signatures

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

in its capacity as former Custodian Bank

M. Bock / J. Vaude-Perrin

Vice President / Assistant Vice President

GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A.

in its capacity as new Management Company

Signatures

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A.

in its capacity as new Custodian Bank

Signature

### **Traduction aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés**

#### *Procès-verbal de modification du règlement de gestion*

Ce procès-verbal sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 29 octobre 2004 et entrera en vigueur le premier novembre 2004.

Entre:

1) PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société de Gestion Actuelle»), en tant que Société de Gestion actuelle de The Prime Luxembourg Fund (le «Fonds»); et

2) GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Nouvelle Société de Gestion»), en tant que future Société de Gestion du Fonds; et

3) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Banque Dépositaire Actuelle»), en tant que Banque Dépositaire Actuelle du Fonds; et

4) CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Nouvelle Banque Dépositaire»), en tant que future Banque Dépositaire du Fonds;

Lesquelles sont désignées ci-après par les termes «les Parties».

Attendu que:

a) Suivant le règlement de gestion du Fonds, tel que modifié dernièrement en date du 12 mai 2003 (le «Règlement de Gestion»), la Société de Gestion peut, de l'accord de la Banque Dépositaire, modifier tout ou partie du Règlement de Gestion.

b) La Société de Gestion Actuelle sera remplacée par la Nouvelle Société de Gestion dès que les changements apportés par ce procès-verbal de modification du Règlement de Gestion entreront en vigueur. Étant donné que le remplacement de la Banque Dépositaire Actuelle par la Nouvelle Banque Dépositaire aura lieu dans le même temps, ce procès-verbal de modification du Règlement de Gestion est signé tant par les Société de Gestion et Banque Dépositaire Actuelles que par les Nouvelles Société de Gestion et Banque Dépositaire du Fonds.

c) La Société de Gestion Actuelle, la Nouvelle Société de Gestion, la Banque Dépositaire Actuelle et la Nouvelle Banque Dépositaire sont d'avis que les modifications proposées au Règlement de Gestion sont dans le meilleur intérêt des porteurs de parts; le procès-verbal de modification du Règlement de Gestion, tel qu'approuvé, fera l'objet d'une publication au Mémorial le 29 octobre 2004 et entrera en vigueur le premier novembre 2004.

Il a été convenu ce qui suit:

Les Parties conviennent par la présente d'apporter les modifications suivantes au Règlement de Gestion:

1. Le paragraphe introductif est modifié comme suit:

«Ce Règlement de Gestion du fonds commun de placement The Prime Luxembourg Fund et toutes modifications ultérieures de ce Règlement effectuées conformément à l'article 15 ci-dessous, réglera la relation contractuelle entre:

i) la société de gestion de The Prime Luxembourg Fund, GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société de Gestion»);

ii) la banque dépositaire de The Prime Luxembourg Fund, CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Banque Dépositaire»); et

iii) les souscripteurs et porteurs (les «Porteurs de Part») de parts du Fonds (les «Parts») accepteront ce règlement de gestion par l'acquisition de ces Parts.»

2. L'article 3 est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

(i) Le premier paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«La Société de Gestion a conclu des Contrats de Banque Dépositaire et d'Administration Centrale afin de nommer CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, en tant que banque dépositaire et lui a confié la garde des actifs du Fonds, ainsi qu'en tant qu'Agent de Registre et de Transfert, Agent Administratif et Agent Payeur (l'«Agent Administratif»).»

(ii) La première phrase du huitième paragraphe de cet article est modifiée comme suit:

«Tant la Société de Gestion que la Banque Dépositaire peuvent mettre fin aux Contrats de Banque Dépositaire et d'Administration Centrale à tout moment moyennant un préavis écrit de trois mois.»

Le dixième paragraphe de cet article est supprimé.

(iii) L'avant-dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«L'Agent Administratif fournira à la Société de Gestion les services d'administration centrale, en ce compris les services de comptabilité, de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, et l'assistance dans la préparation et l'envoi des rapports financiers.»

(iv) Le dernier paragraphe de cet article est supprimé.

3. L'article 6 est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

(i) Le troisième paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«Après la période initiale de souscription, le prix d'émission sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Part de la Catégorie et du Compartiment concerné le Jour d'Évaluation concerné, pour autant que le bulletin de souscription ait été reçu par l'Agent Administratif ou le Distributeur avant une date et heure spécifiées en temps qu'il appartiendra à la Société de Gestion. Si le bulletin de souscription est reçu après l'heure et la date spécifiée en temps qu'il appartiendra par Société de Gestion, la Valeur Nette d'Inventaire applicable sera la Valeur Nette d'Inventaire déterminée le Jour d'Évaluation suivant. Le prix d'émission pourra être consulté au siège social de la Société de Gestion, de la Banque Dépositaire et des Distributeurs.»

(ii) Le sixième paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«Les Parts du Fonds peuvent être souscrites, sous réserve d'acceptation de la souscription, auprès de l'Agent Administratif ou des Distributeurs. Les Parts seront transférées aux investisseurs dès réception du paiement de l'entièreté du prix d'émission.»

4. L'article 11 est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

(i) Le premier paragraphe de cet article est modifié comme suit:

«Les Porteurs de Parts peuvent demander le rachat de leurs Parts à tout moment sur simple demande à l'Agent Administratif ou aux Distributeurs.»

5. L'article 13 est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

(i) Le quatrième tiret de cet article est modifié comme suit:

«- la rémunération de la Société de Gestion, exprimée en pourcentage de la valeur moyenne des actifs nets du Compartiment concerné, comme décrit dans le Prospectus, calculée chaque Jour d'Évaluation et payable mensuellement à terme échu, ne dépassant pas 2.00% par an et contenant la rémunération du Gestionnaire en Investissement et des Distributeurs;»

(ii) Le septième tiret de cet article est modifié comme suit:

«- la rémunération de l'Agent Administratif, qui est en droit de percevoir des commissions au taux habituel pour services rendus dans le cadre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, du traitement des émissions, rachats et conversions de Parts, de la tenue du registre des Porteurs de Parts, et d'autres services d'administration centrale, comme convenues périodiquement par écrit.»

(iii) Le huitième tiret de cet article est supprimé.

Ce procès-verbal de modification du Règlement de Gestion est soumis à la loi Luxembourgeoise et les Parties acceptent la compétence non exclusive des Tribunaux de Luxembourg pour toute contestation de celui-ci.

Dont acte, les parties ont rédigé ce procès-verbal en cinq originaux le 29 septembre 2004, chaque partie en recevant un exemplaire, l'exemplaire supplémentaire devant être enregistré auprès de l'autorité de contrôle concernée.

PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

en tant que Société de Gestion Actuelle

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

en tant que Banque Dépositaire Actuelle

GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A.

en tant que Nouvelle Société de Gestion

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A.

en tant que Nouvelle Banque Dépositaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07048. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087652.3//211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

**BLAFIS INC. S.A., Société Anonyme,  
(anc. BLAFIS Inc.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 102.427.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BLAFIS INC., société anonyme de droit panaméen, ayant son siège social à Panama, République de Panama, constituée sous la forme d'une société de droit panaméen aux termes d'un acte du 31 août 1971, reçu par le notaire Cecilio Moreno, notaire de résidence à Panama City, République de Panama.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, et Madame Elena Santavicca, employée privée. Tous les comparants ont leur adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Monsieur le président informe l'assemblée que:

- suivant l'article 12 des statuts la société peut transférer son siège à l'étranger sans dissolution anticipative;
- en date du 30 mars 2004, une assemblée générale extraordinaire fut tenue au siège de la Société à Panama, qui a décidé du transfert de siège au Grand-Duché de Luxembourg;
- en vertu de ce qui précède la présente assemblée extraordinaire fut convoquée pour constater le transfert de siège au Grand-Duché de Luxembourg, sous le droit luxembourgeois, sans dissolution antérieure de la société et avec adoption simultanée de la nationalité luxembourgeoise;
- le capital social de la Société est de 31.000,- EUR et est représenté par 999 actions sans désignation de valeur nominale.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

- 1) Ratification du procès-verbal de l'assemblée tenue en date du 30 mars 2004, tenue à Panama et qui a décidé du transfert de siège au Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Confirmation de la décharge donnée aux organes de la société anciennement à Panama.
- 3) Transfert du siège social de Panama au Grand-Duché de Luxembourg sans dissolution antérieure et avec l'adoption simultanée de la nationalité luxembourgeoise.
- 4) Adoption de la dénomination sociale BLAFIS INC.S.A.
- 5) Fixation du siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

6) Etablissement du bilan et du compte de pertes et profits de la Société faisant fonction de bilan d'ouverture à Luxembourg, où tous les actifs et passifs de l'ancienne société de Panama sont, sans restriction et exceptions, repris par la Société.

7) Election d'un conseil d'administration composé de trois membres.

8) Election d'un commissaire aux comptes.

9) Fixation de la durée du mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

10) Convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant pour ordre du jour la refonte des statuts suivant le droit luxembourgeois et éventuellement l'augmentation du capital social.

11) Mandat est donné à Maître Martine Schaeffer de Luxembourg et à la société QUIJANO & ASOCIADOS, avec siège à Edificio Salduba, 3er Piso, Calle 53 Este, République de Panama, pour effectuer toutes les procédures et formalités, sous leur seule signature, pour obtenir la radiation de la Société du registre de commerce de Panama et inscription de la Société au registre de commerce à Luxembourg en tant que société anonyme selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée ratifie le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2004 qui fut tenue à Panama et qui a décidé du transfert de la Société à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée confirme la décharge aux organes de la Société anciennement à Panama.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société BLAFIS INC. de Panama, au Grand-Duché de Luxembourg sans dissolution préalable et avec adoption simultanée de la nationalité luxembourgeoise.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'adopter une nouvelle dénomination sociale et de changer la dénomination de la Société de BLAFIS Inc. en BLAFIS INC. S.A.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.

*Sixième résolution*

L'assemblée adopte un bilan et un compte de pertes et profits au 30 mars 2004 qui font office à la Société de bilan d'ouverture, où tous les actifs et passifs de l'ancienne société du droit panaméen sont, sans restrictions et exceptions, repris par la Société.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois et y nomme:

a) Monsieur Eposito Philippe, maître en droit, né le 7 novembre 1966 à Pau, avec résidence professionnelle à E-28046 Madrid, 216, Castellana;

b) Monsieur Nestor Ignace Bernard Jacob, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1952 à Madrid, demeurant à Sant Cugat del Valles, Barcelone (Espagne), 89, Calle Vaqividriera;

c) Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, née le 29 juin 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

*Huitième résolution*

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, administrateur-directeur, né le 16 février 1964, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Neuvième résolution*

La durée du mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes est fixée à six ans et prend fin à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2010.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de tenir une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires ce même jour pour adopter la refonte des statuts pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

*Onzième résolution*

L'assemblée donne mandat à Maître Martine Schaeffer à Luxembourg et à la société QUIJANO & ASOCIADOS, avec siège à Edificio Salduba, 3er Piso, Calle 53 Este, République de Panama, pour effectuer toutes les procédures et formalités, sous leur seule signature, pour obtenir la radiation de la Société du registre de commerce de Panama et inscription de la Société au registre de commerce à Luxembourg en tant que société anonyme selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été close à neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, M. Schaeffer, D. Martin, E. Santavicca, A. Schwachtgen.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 58, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Tholl.

(069464.3/230/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

### **BLAFIS INC. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 102.427.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BLAFIS INC.S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Mademoiselle le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle Martin, maître en droit, avec adresse à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateur Madame Elena Santavicca, employée privée, avec adresse à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Refonte complète des statuts en langue française.
2. Divers.

Mademoiselle le Président expose que la société fut constituée le 31 août 1971 à Panama, République de Panama. Par une assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mars 2004 à Panama City et par une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant ce même jour à Luxembourg elle a transféré son siège social à Luxembourg sans dissolution et en maintenant sa personnalité juridique, mais en adoptant la nationalité luxembourgeoise.

Mademoiselle le Président invite les actionnaires à constater que, depuis l'arrêté du bilan à la date du 30 mars 2004 et à la date du présent acte, aucun événement, ne s'est produit qui aurait pu, d'une façon ou d'une autre, affecter négativement la situation financière et économique de la société.

Mademoiselle le Président explique également l'opportunité pour la société de s'adapter à l'état de la législation luxembourgeoise actuelle, ce qui a amené le conseil d'administration à proposer, pour des raisons de rationalisation, une refonte complète des statuts rédigés en langue française.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte complète des statuts sociaux qui auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BLAFIS INC. S.A., société anonyme.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations immobilières et la prise en propriété et la vente d'un ou de plusieurs biens immobiliers, leur mise en valeur et leur promotion ou encore l'utilisation de ceux-ci pour les besoins propres de la Société ou leur location à des tiers, et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en plus effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le

droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.-** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide que le premier exercice à Luxembourg se termine le 31 décembre 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Schaeffer, D. Martin, E. Santavicca, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(069467.2/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

### **SHIPBOURNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 72.831.

—

#### *Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juin 2004*

Présents: M. Camille Cigrang, Administrateur

M. Gary Walker, Administrateur

KABOS HOLDING UK LTD, Administrateur

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. C. Cigrang avec comme points à l'ordre du jour:

1. Délégation de la gestion journalière de la Société.

#### *Résolutions*

1. Suite à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Ordinaire du 18 juin 2004, M. Camille Cigrang, Administrateur de sociétés, demeurant à Parkside - Dene Park, Shipbourne Road, Tondbridge Kent TN11 9 NS est nommé administrateur-délégué.

Il aura tous pouvoirs pour la gestion journalière de la société ainsi que pour représenter la société en ce qui concerne cette gestion.

2. Pouvoirs bancaires: Le Conseil décide que l'administrateur-délégué signant seul ou deux administrateurs signant conjointement engageront valablement la société tant en gestion qu'en disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures.

C. Cigrang / G. Walker

*Administrateurs*

KABOS HOLDING UK LTD

C. Cigrang / M. Gray

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04477. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068872.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**MARSANNAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 52.992.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 19 juillet 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes aux 31 décembre 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Les Pertes des années comptables aux 31 décembre 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 seront reportées comme le définit la loi;
- Décharge entière et inconditionnelle est donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats aux 31 décembre 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et tout particulièrement du fait de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle à une date postérieure;
- Les actionnaires décident de mettre fin à l'activité de la société en accord avec l'Article 100 de la loi du 10 août 1915 en liquidant la société.

Luxembourg, le 9 août 2004.

*Pour MARSANNAY HOLDINGS S.A.*

Représentée par M. Bogers

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02741. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068655.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.985.

—  
EXTRAIT

Du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A., établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.985 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 23 juillet 2004 à 10.00 heures.

L'assemblée décide:

A. D'accepter la démission de la société G.C.L. S.A. de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société G.C.L. S.A. pour l'exécution de son mandat.

B. D'accepter la nomination de la société KIRCHBERG BURO S.A. au poste de commissaire aux comptes.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

*Pour la société*

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

*Administrateur Délégué*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02826. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068691.3/4287/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**GUARDIAN GERMANY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 50.983.

—  
Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04945, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

*Directeur, un mandataire*

(070499.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

---

**GRUND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.590.

—  
EXTRAIT

Du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GRUND INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.590 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 juillet 2004 à 10.00 heures.

L'assemblée décide:

A. D'accepter la démission de la société G.C.L. S.A. de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société G.C.L. S.A. pour l'exécution de son mandat.

B. D'accepter la nomination de la société KIRCHBERG BURO S.A. au poste de commissaire aux comptes.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

*Pour la société*

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

Signature

*Administrateur Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02827. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068692.4/4287/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CAPITAL IMMO INVEST 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.637.

—  
EXTRAIT

Du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CAPITAL IMMO INVEST 1 S.A., établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.637 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 août 2004 à 10.00 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission de la société G.C.L. S.A. de son poste de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société G.C.L. S.A. pour l'exécution de son mandat.

2. De nommer la société KIRCHBERG BURO S.A., avec siège social aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 août 2004.

*Pour la société*

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

Signature

*Administrateur Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02828. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068693.3/4287/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**GUARDIAN DBC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R. C. Luxembourg B 94.674.

—  
Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04944, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

*Directeur, un mandataire*

(070503.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

---

**LEXIN ER (LUX) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: EUR 12.500**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
 R. C. Luxembourg B 96.976.

In the year two thousand four, the twenty-seventh day of July.

Before Us, M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of LEXIN ER (LUX) I, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri in L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.976 (the Company), incorporated on 5 November 2003, pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N. 1353 of 19 December 2003:

LEXIN ER PARTNERS LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, with registered office at 15 East North Street, in DE-19901 Dover, U.S.A., registered with the Secretary of the State of Delaware under number 2227180 (the Sole Shareholder),

hereby represented by M<sup>e</sup> Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 26, 2004,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing party holds 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) as follows:

«**Art.2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies, including, without limitation, any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations.

The Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, develop, lease or dispose of real estates located in Luxembourg or abroad and carry out all transactions in relation thereto, including, however without limitation, borrowing money and granting security.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.»

3. Amendment of article 6 of the Articles as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) per share, fully paid-up».

4. Authority and capacity of any two managers (or any attorney duly appointed by the board of managers of the Company to this effect) to approve and sign, on behalf of the Company, any and all agreements for more than EUR 10,000 (ten thousand Euro) solely in respect of (a) the first bank financing of the Company and (b) the agreements relating to the acquisition and the letting of a property located at Saint Laurent de Mure in France as defined in a «Promesse Unilatérale» de Vente dated 7 November 2003 between SCI EUGENIE as «promettant» and the Company as «bénéficiaire», without the prior approval of the sole shareholder of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder waived the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 2 of the Articles, which read henceforth as follows:

«**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies, including, without limitation, any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations.

The Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, develop, lease or dispose of real estates located in Luxembourg or abroad and carry out all transactions in relation thereto, including, however without limitation, borrowing money and granting security.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way

of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also borrow money and give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Articles which read henceforth as follows:

«**Art.6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) per share, fully paid-up.»

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder noted that, pursuant to its resolutions of 5 November 2003, the Company shall be bound, for agreements, conventions or acts in any form whatsoever binding the Company for more than EUR 10,000 (ten thousand Euro) by the signature of any member of the board of managers only after approval of the Sole Shareholder.

The Sole shareholder acknowledged that it is currently contemplated that the Company (a) executes agreements in order to be granted a bank financing for the realisation of its corporate object and that this bank financing would be the first external financing of the Company (the Bank Financing) (b) acquires a property located at Saint Laurent de Mure in France as defined in a «Promesse Unilatérale de Vente» dated 7 November 2003 between SCI EUGENIE as «promettant» and the Company as «bénéficiaire» (the Property) and (c) executes agreements for the acquisition and the letting of the Property (the Property Agreements).

The Sole Shareholder resolved that any two managers (or any attorney duly appointed by the board of managers of the Company) shall approve and sign, on behalf of the Company, any and all agreements for more than EUR 10,000 (ten thousand Euro) solely in respect of the Bank Financing and the Property Agreements, without the prior approval of the sole shareholder of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately ...

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de LEXIN ER (LUX) I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 90.976 (la Société), constituée le 5 novembre 2003 par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1353 du 19 décembre 2003:

LEXIN ER PARTNERS LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, avec siège social à 15 East North Street, à DE-19901 Dover, U.S.A., enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 2227180 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. que la partie comparante détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) comme suit:

«**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, y compris toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières.

La Société peut, acquérir, directement ou indirectement, gérer, mettre en valeur, développer, louer et vendre tout bien immobilier, situé au Luxembourg ou à l'étranger, et effectuer toutes les transactions y relatives, incluant, sans limitation, emprunter et accorder des garanties.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des

valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également emprunter de l'argent, consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.»

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune, entièrement libérées.»

4. Autorité et capacité à deux gérants (ou toute personne dûment autorisée par le conseil de gérance de la Société à cet effet) d'approuver et signer, pour le compte de la Société, tout contrat excédant dix mille Euros (EUR 10.000) concernant uniquement (a) le premier financement bancaire de la Société et (b) les contrats relatifs à l'acquisition et la location d'une propriété située à Saint Laurent de Mure en France, ainsi que définie dans la Promesse Unilatérale de Vente, du 7 novembre 2003, entre SCI EUGENIE comme promettant et la Société comme bénéficiaire, sans l'approbation préalable de l'associé unique de la Société; et

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a renoncé aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 2 des Statuts, se lisant dorénavant comme suit:

«**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, y compris toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières.

La Société peut, acquérir, directement ou indirectement, gérer, mettre en valeur, développer, louer et vendre tout bien immobilier, situé au Luxembourg ou à l'étranger, et effectuer toutes les transactions y relatives, incluant, sans limitation, emprunter et accorder des garanties.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également emprunter de l'argent, consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, se lisant dorénavant comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a noté que, conformément aux résolutions du 5 novembre 2003, la Société est liée par des contrats, conventions ou actes, sous quelque forme que ce soit, liant la Société pour un montant excédant dix mille euros (EUR 10.000) par la signature d'un membre du conseil de gérance uniquement après l'approbation de l'Associé Unique.

L'Associé Unique a reconnu qu'il est actuellement envisagé que la Société (a) exécute des contrats afin de se faire consentir un financement bancaire pour la réalisation de son objet social et que ce financement bancaire sera le premier financement externe de la Société (the Financement Bancaire), (b) acquiert une propriété située à Saint Laurent de Mure en France, ainsi définie dans la Promesse Unilatérale de Vente, du 7 novembre 2003, entre SCI EUGENIE comme promettant et la Société comme bénéficiaire (la Propriété) et (c) exécute tous contrats et documents nécessaires à ou ayant une incidence avec l'acquisition et la location de la Propriété (les Contrats de Propriété).

L'Associé Unique a décidé que deux gérants (ou toute personne dûment autorisée par le conseil de gérance de la Société à cet effet) approuvent et signent, pour le compte de la Société, tout contrat excédant dix mille Euros (EUR 10.000) concernant uniquement le premier financement bancaire et les Contrats de Propriété de la Société, sans l'approbation préalable de l'associé unique de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à ...

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2004, vol. 428, fol. 35, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Ed. Weber.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(070412.3/242/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

**IMMONDORF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 93.516.

*Constitution du Bureau*

L'Assemblée Générale est présidée par M. Kuhn, Président du Conseil d'Administration. Le Président de l'Assemblée Générale choisit comme secrétaire M. Sgreccia.

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur un représentant de la société ILCO, S.à r.l.

*Constat de la Convocation*

Le Président constate que l'Assemblée Générale a été convoquée conformément aux dispositions légales en vigueur.

*Liste de Présence*

Les actionnaires présents et représentés sont inscrits sur la liste de présence annexée.

*Prise de Décision*

L'Assemblée Générale, après être considérée valablement convoquée et après avoir valablement délibéré, a donné autorisation au Conseil d'Administration de IMMONDORF S.A. de nommer Monsieur Jean-Paul Scheuren comme administrateur délégué de la société avec co-signature obligatoire avec l'organe directeur.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02558. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068702.3/4287/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**ACMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.203.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 30 juillet 2004 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:

- De réélire pour une période de un an les administrateurs TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le n° 94.029, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724-Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, Madame Polyxéni Kotoula, administrateur de sociétés, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et Monsieur Stéphane Robert, né le 11 juillet 1974 à Uccle, Belgique, résidant au 24, avenue du Golf, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique.

- De réélire pour une période renouvelable de un an le commissaire aux comptes INTERAUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le n° 29.501, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Que les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2005 et qui délibérera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour la société

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A.

Administrateur

Signé par H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04237. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068961.3/805/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**NOVOPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 73.465.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2004*

L'Assemblée donne à l'unanimité des voix décharge de leur mandat pour l'exercice écoulé aux Administrateurs en fonction: M. Norbert Theisen, les sociétés OCEANARROW (U.K.) LIMITED et NOVOMAR S.A., ainsi qu'au Réviseur la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Les mandats d'administrateurs et du Réviseur viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée décide de les réélire dans leur fonction jusqu'à l'Assemblée de l'an 2005 et de nommer deux administrateurs supplémentaires Messieurs Freddy Bracke demeurant à Luxembourg et M. Michael Gray demeurant à Suffolk. Leurs mandats viendront également à expiration à l'Assemblée Générale de 2005.

Certifié conforme

N. Theisen

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04481. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068871.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**CIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 68.098.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2003 que:

- Monsieur David de Marco, Directeur de sociétés, demeurant à L-Steggen, et Monsieur Paolo Grandi, Directeur, demeurant à CH-6932 Breganzona (Suisse), ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Giancarlo Olgiati et de Monsieur Guido Cefalu', démissionnaires. Monsieur Grandi reprend aussi la fonction de Vice-Président en remplacement de Monsieur Guido Cefalu', démissionnaire.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg le 18 août 2004.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04434. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068891.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**H NET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 79.039.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social, le 25 juin 2004 à 10.00 heures*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2003 et décide de poursuivre l'activité de la société malgré des pertes totales dépassant l'intégralité du capital.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04682. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(069016.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**PATAGONIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 82.186.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 juillet 2004*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 29 juillet 2004 que Monsieur Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 29 juillet 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04407. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068904.3/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**FIMAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 85.727.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale statutaire, tenue en date du 12 août 2004 que:

1. L'Assemblée réélit au poste d'Administrateur pour une durée d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'Assemblée des actionnaires qui se prononcera sur les comptes 2004:

Monsieur Jozef Locks

Madame Viviane Borloo

La société anonyme IMBEX HOLDING S.A.

2. Elle réélit au poste de Commissaire aux Comptes le cabinet comptable LUCOS CIE SERVICES S.A. pour une durée d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04328. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068985.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**IMMOBILIARE ORTANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 84.819.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 août 2004 que:

- La démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant de la société est accordée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;

- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05018. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(069307.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

**SOGECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 100.983.

L'an deux mille quatre, le onze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société SORECO LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, ici représentée par Monsieur Jérôme Bach, avocat, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 1<sup>er</sup> juillet 2004, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée SOGECO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, constituée suivant acte notarié en date du 6 mai 2004, non encore publié au Mémorial, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 100.983, prend la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Howald (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Bach, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2004, vol. 887, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2004.

B. Moutrier.

(070801.3/239/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**SOGECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 100.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2004.

B. Moutrier.

(070804.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**MAGIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 75.789.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 23 avril 2004 à Luxembourg*

*Résolutions*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Jean Quintus, M. Pierre Schill et COSAFIN S.A. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de nommer FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069026.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**ACMAR BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.202.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 30 juillet 2004 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:

- De réélire pour une période renouvelable de un an les administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le n° 84.993, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724-Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, Madame F. Marie Brisdet, administrateur de sociétés, née le 10 décembre 1975 à Chalon-sur-Saône, France, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et Monsieur Jean-Michel Robert, né le 25 avril 1965 à Veek, Belgique, résidant 25, avenue des Hortensias, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique.

- De réélire pour une période renouvelable de un an le commissaire aux comptes INTERAUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le n° 29.501, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, 1511-Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2005 et qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signé par H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068958.3/805/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**ACMAR FINANCIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.204.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 30 juillet 2004 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:

- De réélire pour une période renouvelable de un an les administrateurs Monsieur Hugo Neuman, administrateur de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Claude Robert, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1944 à Etterbeek, Belgique, résidant au Dieweg 60, 1180-Bruxelles, Belgique, et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le n° 94.030, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- De réélire pour une période renouvelable de un an le commissaire aux comptes INTERAUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le n° 29.501, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2005 et qui délibérera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour la société

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Administrateur

Signé par H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068963.3/805/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**MAP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 53.239.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(070450.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

---

**B.I.C.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 25.121.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Signature.

(070452.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

---

**INTERTEC CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 39.460.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

Signatures.

(070453.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

---

**CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH), Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 78.602.

**EXTRAIT**

Les personnes suivantes ne sont plus membres du conseil d'administration de la société de droit anglais CITIBANK INTERNATIONAL Plc:

Mme Ellen Alemany; M. Dinyar Sohrab Devitre; M. Steven Blackard Meadows; M. Julian Michael Simmonds; M. Willy Prosper Socquet; et M. Colin Gordon Woolcock.

Les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil d'administration de la société de droit anglais CITIBANK INTERNATIONAL Plc:

Winfried Franz Wilhelm Bischoff; David John Challen; Michael Stuart Klein; William Joseph Mills; John Martin Nestor; John Joseph Roche; et Francesco Paolo Vanni d'Archirafi.

Monsieur John Walter Anderson étant resté administrateur, le conseil d'administration de la société de droit anglais CITIBANK INTERNATIONAL Plc se compose désormais comme suit:

Winfried Franz Wilhelm Bischoff;

David John Challen;

Michael Stuart Klein;

William Joseph Mills;

John Martin Nestor;

John Joseph Roche;

Francesco Paolo Vanni d'Archirafi; et

John Walter Anderson.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour publication

CITIBANK INTERNATIONAL Plc (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069140.3/260/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

---

**SPORTS AND LEISURE BRANDS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 43.612.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 16 avril 2004 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation intervenue en date du 8 juillet 2003 de Monsieur Reinald Loutsch en sa qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Benoît de Hults, Administrateur démissionnaire et donne décharge à Monsieur Benoît de Hults pour l'exécution de son mandat jusqu'au 8 juillet 2003.

L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Marc Ambroisien et Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04677. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(069018.3/817/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**CHRYMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 26, rue Hiehl.  
R. C. Luxembourg B 54.942.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

*Signature.*

(070456.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

**PEAK PERFORMANCE PRODUCTS S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. A & A CHEMICALS A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxembourg-Hamm, 7A, rue de Bitburg.  
H. R. Luxemburg B 69.979.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 8. Januar 2004*

Die Verwaltungsratsmitglieder Herr Bernd Gerhard Leistner und Frau Roswitha Agnes Leistner-Kessler werden abberufen und nicht entlastet. Der Verwaltungsratsvorsitzende Herr Fabien Sprunck wird für seine Tätigkeit in den Geschäftsjahren 2001 und 2002 entlastet.

Die Gesellschafter ernennen die nachfolgenden Personen zu Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herrn Armin Kunz, wohnhaft 29, rue de la Libération, L-7263 Helmsange, geboren am 26. Juni 1953 in Pirmasens,  
- Herrn Volker Weinriefer, wohnhaft Luisenstrasse, 33, D-66953 Pirmasens, Bilanzbuchhalter, geboren am 8. Juli 1970 in Pirmasens.

Das Mandat dieser Verwaltungsratsmitglieder endet mit der Hauptversammlung, die im Jahre 2010 abgehalten werden wird.

Der bisherige Rechnungsprüfer, die Gesellschaft VERICOM S.A. mit Sitz in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, wird entlassen. Eine Entlastung für die Ausübung des Mandates wird nicht gewährt.

Die Hauptversammlung benennt als neuen Rechnungsprüfer:

EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., mit Sitz in 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette.

Das Mandat des Rechnungsprüfers endet mit der Hauptversammlung, die im Jahre 2010 abgehalten werden wird.

*Für die Gesellschaft*

*Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04324. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070001.3/607/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

**MORISSON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 75.790.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 23 avril 2004 à Luxembourg*

*Résolution*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Jean Quintus, M. Pierre Schill et COSAFIN S.A. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de nommer FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069028.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 53.280.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 21 mai 2003 à 15.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats de:
  - Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant rue de l'École, 14 à Eischen,
  - Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant rue de Fischbach, 11 à Blaschette.Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, EURAUDIT, S.à r.l., pour une nouvelle durée de un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069031.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**JACCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 46.066.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069069.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

---

**DE GOURMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 98.108.

L'an deux mille quatre, le onze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. la société EGS INVEST, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, ici représentée par Monsieur Jérôme Bach, avocat, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 1<sup>er</sup> juillet 2004;
2. Monsieur Roger Goetz, directeur de sociétés, demeurant à L-4078 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert, ici représenté par Monsieur Jérôme Bach, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée DE GOURMET, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143 du 4 février 2004, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.108, prennent la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

En conséquence, la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2 (première phrase du premier alinéa).** «Le siège social est établi à Howald (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Bach, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2004, vol. 887, fol. 47, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(070805.3/239/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**DE GOURMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 98.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(070807.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE RECHERCHES POUR LE VERRE ET LA CERAMIQUE S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 25.454.

Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04936, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

*Directeur, un mandataire*

(070506.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

**HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share Capital: EUR 1,367,041.-.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 76.004.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

Was held the extraordinary general meeting (the «Extraordinary General Meeting») of the sole shareholder of HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC I, S.à.r.l. (the «Sole Shareholder»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 76.004, incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 22nd of May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 693 of the 26th of September 2000 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the 19th of December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 231 of the 26th February 2004.

The Extraordinary General Meeting was opened at 2 p.m., with Mr Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Valérie Mantot, lawyer, residing in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer Ms. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company;
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the Sole Shareholder represented, the proxy of the represented Sole Shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented Sole Shareholder and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented Sole Shareholder, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the Sole Shareholder represented declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Extraordinary General Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the Extraordinary General Meeting resolves to appoint as liquidator HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the Extraordinary General Meeting, in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the Extraordinary General Meeting signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de l'unique associé de HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC I, S.à.r.l. (l'«Unique Associé»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 76.004, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 693 du 26 septembre 2000 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 231 du 26 février 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a débuté à 14 heures, sous la présidence de M. Francis Kass, avocat, résidant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Mlle Valérie Mantot, juriste, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a choisi comme scrutateur Mlle Catherine Martougin, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que l'Unique Associé représenté, le mandataire de l'Unique Associé représenté ainsi que le nombre de parts qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'Unique Associé ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'Unique Associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que l'Unique Associé représenté reconnaissant avoir été dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée Générale Extraordinaire, qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme liquidateur HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans les cas où cela est requis.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fr. Kass, V. Mantot, C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 août 2004, vol. 428, fol. 43, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(070813.3/242/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**ORCHIDEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 85.580.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORCHIDEA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 3 mai 2002, numéro 683.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Paul Boegen, directeur de société, demeurant à Viville (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie Colombain, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stanislas Bunetel, employé privé, demeurant à Metz.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur John Weber, expert fiscal, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.P. Boegen, St. Colombain, St. Bunetel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 août 2004, vol. 428, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(070814.3/242/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**B.G.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.174.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FLORENTINE INTERNATIONAL Ltd, ayant son siège social à Akara Building, 24, de Castro Streets, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur R. Didier Mc Gaw, avocat, demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 13 août 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme B.G.I. S.A., ayant son social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.174, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 18 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 3 février 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par suite de la conversion en euro, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 506 du 30 mars 2002.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euro-s (2,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que la société anonyme FLORENTINE INTERNATIONAL Ltd prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Didier Mc Gaw, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 août 2004, vol. 468, fol. 15, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 août 2004.

A. Lentz.

(070809.3/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**MELBRA FONCIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 48.801.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2004 sont intervenus les changements suivants au registre de commerce:

1) Sont nommés au Conseil d'Administration, suite à la démission de

- Madame Sian Amanda Wood, consultant, demeurant à 9, Pargas Str., Nicosia 1065 - Chypre et Monsieur Alastair Matthew Cunningham, consultant, demeurant à Office No 102, 9, Pargas Str., Nicosia 1065 - Chypre;

- Monsieur Roberto Rodriguez Bernal, consultant, né le 25 avril 1953 à Panama, demeurant à El Dorado - Home No 7, Boulevard Marcasa, Corregimiento de Rio Abajo, Panama City, Republic of Panama (administrateur);

- Monsieur Alex Rolando Munoz, consultant, né le 27 mai 1958 à Panama, demeurant à Residencial El Tecal, Vista Alegre - Arraijan, Republic of Panama (administrateur et administrateur-délégué).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

G. Brimeyer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069310.3/637/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

52503

**OYSTER, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 55.740.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 novembre 2004 à 15.00 heures au siège social de ladite Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 30 juin 2004
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 juin 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.  
I (04445/584/20) *Le Conseil d'Administration.*

---

**ALYSA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 37.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 novembre 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Divers.

I (04422/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DEXIA EMERGING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.856.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of DEXIA EMERGING FUNDS (the «Company») will be held at 7, rue Thomas Edison, L-1440 Strassen, on 1st December 2004 at 2.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. To resolve on the liquidation of the Company
2. To appoint a liquidator

In order for the meeting to deliberate validly on the items of the agenda, a quorum of 50% of the shares outstanding is required and the passing of resolution n° 1 requires the consent of shareholders holding at least 2/3 of the shares present or represented at the meeting. The passing of resolution n° 2 only requires the consent of a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

If the quorum is not reached, a second meeting will be convened to resolve on the same agenda. There is no quorum required for this reconvened meeting and resolutions will be passed under the same conditions as for the first meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the Company and should be returned duly completed to the registered office of the Company. To be valid, proxies should be received by DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Mrs Blandine Kissel, before 4.00 p.m. on 26 November 2004.

I (04509/755/24)

*The Board of Directors.*

---

**ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 54.324.

Due to the fifty-percent quorum of shares not being reached at the Extraordinary General Meeting of October 26, 2004, the Board of Directors is reconvening a

**NEW EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Company, in front of a notary public, for *November 30, 2004* at 11.00 a.m. at the registered office of the Company, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to which the shareholders are invited to attend with the following agenda which is:

*Agenda:*

- Modification of article 3, 2nd paragraph, of the articles of incorporation (the «Articles»), in order to replace the reference to the «law of 30<sup>th</sup> March, 1988» by the reference to the «law of December 20, 2002»;
- Modification of article 5, 6<sup>th</sup> paragraph, of the Articles in order to replace the reference to «fifty million Luxembourg Francs (50,000,000.- LUF)» by the reference to «one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-)»;
- Modification of article 17, 4<sup>th</sup> paragraph, of the Articles in order to replace the reference to INDOSUEZ GROUP by the reference to CREDIT AGRICOLE GROUP;
- Modification of article 20 of the Articles, in order to replace the reference to the «law of 30<sup>th</sup> March, 1988» by the reference to the «law of December 20, 2002»;
- Modification of article 23, last paragraph before point III, of the Articles, in order to read it as follows:  
«Pursuant to the article 133 (1) of the law of December 20, 2002, the Company constitutes a single legal entity. Notwithstanding the article 2093 of the Luxembourg Civil code, the assets of one Sub-Fund are only responsible for all debts, engagements and obligations attributable to this Sub-Fund. In this regard, if the Company incurs a liability which relates to a particular Sub-Fund, the creditor's recourse with respect to such liability shall be limited solely to the assets of the relevant Sub-Fund. The property, commitments, fees and expenses, that are not attributed to a certain Sub-Fund, will be ascribed equally to the different Sub-Funds, or if the amounts and cause justify doing so, will be prorated according to the Net Asset Value of each Sub-Fund»;
- Modification of article 24, 1st paragraph, of the Articles, deleting the item (f);
- Modification of article 27, 2<sup>nd</sup> paragraph, of the Articles, in order to replace the reference to «LUF 50 million» by the reference to «EUR 1,250,000.-»;
- Modification of article 29, 1<sup>st</sup> paragraph, of the Articles, in order to replace the reference to the «law of 30<sup>th</sup> March, 1988» by the reference to the «law of December 20, 2002»;
- Modification of article 31 of the Articles, in order to replace the reference to the «law of 30<sup>th</sup> March, 1988» by the reference to the «law of December 20, 2002».

The Board of Directors is pleased to advise you that the decision here above will be approved by a two-thirds majority of the shares present and represented at the Meeting without quorum. Each share is entitled to one vote.

Where shares are held in bearer form, the Company will require that its shareholders prove their right to attend the meeting and cast their votes by depositing their shares with CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG or provide CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG with a certificate issued by the credit institution with whom the shares are deposited and blocked in view of the meeting, at least five days before the meeting.

Each shareholder has the possibility to vote by proxy. For this purpose, proxy forms are available upon request at the registered office of the Company.

I (04517/755/46)

*The Board of Directors.*

**CAPMAGELLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 89.686.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *16 novembre 2004* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2004.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (04429/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**JPMorgan FLEMING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.478.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the «Meeting») of JPMorgan FLEMING FUNDS (the «Company») will be held on *November 17, 2004* at 3.00 p.m. CET, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended June 30, 2004.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended June 30, 2004.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended June 30, 2004.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended June 30, 2004.
5. Re-election of Mr Iain OS Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on June 30, 2005.
6. Approval of Directors' Fees.
7. Re-election of DELOITTE S.A. to serve as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on June 30, 2005.
8. Allocation of the results for the accounting year ended June 30, 2004.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

*Voting*

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

*Voting arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site [www.jpmorganfleming.com/extra](http://www.jpmorganfleming.com/extra)) and return it no later than November 15, 2004 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

Holders of bearer shares who wish to attend the Meeting must deposit their bearer share certificates no later than November 15, 2004 by close of business with the following institution:

\* KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg as Euroclear and Clearstream Banking Depository,

\* J.P. MORGAN BANK AG, Grüneburgweg 2, 60322 Frankfurt am Main,

\* HSBC DEWAAY S.A. /N.V., avenue de Tervueren 270 bte 8 - B-1150 Bruxelles / Tervuerenlaan 270 bus 8 - B-1150 Brussel,

\* BANK AUSTRIA CREDITANSTALT AKTIENGESELLSCHAFT AG, 1010 Vienna, Am Hof 2. 1030 Vienna, Vordere Zollamtsstraße 13,

\* BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Via Ansperto 5, Milano,

\* J.P. MORGAN (SUISSE) S.A., 8, rue de la Confédération, PO Box 5160, 1211 Geneva 11,

\* CITIBANK N.A., Sucursal en España, José Ortega y Gasset 29, E-28006 Madrid.

I (04489/755/43)

*By order of the Board of Directors.***BRIOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 37.486.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *8 novembre 2004* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 30 septembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

II (04343/560/17)

*Le Conseil d'Administration.*

52506

**CARAIOS EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.378.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE**

qui se tiendra au 16, boulevard Royal à Luxembourg, le 5 novembre 2004 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2003.
3. Décision sur l'affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04324/035/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RAYFLOOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 61.958.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (04359/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DESAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 53.711.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mai 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mai 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers

II (04360/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JULIUS BAER MULTIBOND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 32.187.

**Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTIBOND wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 11.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004

3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

II (04392/584/24)

Der Verwaltungsrat.

---

**INTERNATIONAL LOGISTIC FROID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 85.046.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu vendredi 12 novembre 2004 à 15.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (04378/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**AMPHORE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.824.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 8 novembre 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

II (04393/833/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**JULIUS BAER MULTISELECT I, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 84.408.

**Die JÄHRLICHE HAUPTVERSAMMLUNG**

der Aktionäre (die «Hauptversammlung») des JULIUS BAER MULTISELECT I wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 9.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Hauptversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Hauptversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Hauptversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

II (04408/584/24)

Der Verwaltungsrat.

**JULIUS BAER MULTIPARTNER, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 75.532.

Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTIPARTNER wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 15.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

II (04409/584/24)

Der Verwaltungsrat.

**JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 44.963.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTICOOPERATION wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 15.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

II (04410/584/24)

Der Verwaltungsrat.

**JULIUS BAER MULTICASH, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 36.405.

## DIE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTICASH wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 16.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

II (04411/584/24)

Der Verwaltungsrat.

**CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R. C. Luxembourg B 7.466.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A. sont priés d'assister à une

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 9 novembre 2004 à 16.00 heures au siège social de la société, Cimenterie, L-4222 Esch-sur-Alzette, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

*Ordre du jour:*

1. Autorisation conférée pour six mois d'acquérir mille six cent dix-sept (1.617) actions propres entièrement libérées, fixation des modalités des acquisitions envisagées et des contre-valeurs minimales et maximales;
2. Affectation et intégration au capital social de bénéfices reportés à concurrence d'un montant d'un million cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 1.578.596,25), sans création d'action nouvelles, en vue de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) à vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 26.578.596,25)
3. Réduction du capital social à concurrence d'un montant d'un million cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 1.578.596,25), par retrait et annulation de mille six cent dix-sept (1.617) actions propres, rachetées en vertu de l'article 5§3 des statuts et d'une autorisation conférée préalablement par l'assemblée des actionnaires, en vue de ramener le capital social de son montant actuel de vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 26.578.596,25) à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-), représenté par cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois (139.983) actions sans désignation de valeur nominale.
4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.**

«Le capital social est fixé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) représenté par cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois (139.983) actions sans désignation de valeur nominale»

Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'Assemblée auront à se conformer à l'article 13 des statuts et devront déposer leurs actions cinq jours avant la date de l'Assemblée au siège social à Esch-sur-Alzette ou auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Les procurations devront être déposées au siège social trois jours avant la date de l'Assemblée.

Le quorum de présence requis par la loi pour les points à l'ordre du jour est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions sur les points à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif des deux tiers des actions présentes ou représentées. Chaque action donne droit à une voix.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2004.

II (04435/000/37)

**JULIUS BAER MULTIINVEST, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 60.225.

## Die JÄHRLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Hauptversammlung») des JULIUS BAER MULTIINVEST wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 13.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Hauptversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Hauptversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Hauptversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

II (04412/584/24)

*Der Verwaltungsrat.***VERUS GLOBAL FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxemburg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxemburg B 77.154.

We are pleased to invite you to attend the

## ANNUAL GENERAL MEETING

of VERUS GLOBAL FUND, Sicav (the «Company») to be held at the registered office in Luxembourg, 4, boulevard Royal on 10<sup>th</sup> November 2004 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Review and approval of the Board of Directors' and Independent Auditor's report statement for the fiscal year ended on September 30<sup>th</sup>, 2004.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on September 30<sup>th</sup>, 2004.
3. Allocation of the results statements for the fiscal year ended on September 30<sup>th</sup>, 2004.
4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Independent Auditor for the fiscal year ended on September 30<sup>th</sup>, 2004.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on September 30<sup>th</sup>, 2005.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to attend and vote in person at the meeting should inform in writing of their intention. Such letter or fax is to be received by IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. no later than 8<sup>th</sup> November 2004 at the following address or fax number:

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

4, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

To the attention of Mrs. Sophie Cocetta

Fax: (+352) 26 860 926

All shareholders are entitled to attend and vote in person and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxyholder need not be a member of the Company. A proxy form may be received from IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. (Mrs. Sophie Cocetta/Tel.: +352 26 200 304 23) upon simple request. To be valid, a proxy form must be received by IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. for the attention of Mrs. Sophie Cocetta at your earliest convenience but in any case no later than 9<sup>th</sup> November 2004. Therefore, if you are unable to attend the Meeting, please return a proxy form duly signed.

The Meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Please note that the annual report is available upon request at the registered office of the Company.

II (04437/755/37)

*The Board of Directors.*

**JULIUS BAER MULTISTOCK, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 32.188.

## Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTISTOCK wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 14.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

II (04413/584/24)

*Der Verwaltungsrat.***ARRAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 29.306.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme ARRAS HOLDING S.A., prédésignée, sont convoqués à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

annuelle de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le lundi 8 novembre 2004 à 15.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2003
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
- allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2003
- démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur
- quitus aux administrateurs
- quitus au commissaire aux comptes
- pouvoirs à donner
- questions diverses

II (04415/000/20)

*Le Conseil d'Administration.***BERSY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.219.

The Shareholders are convened at the

## POSTPONED ORDINARY GENERAL MEETING

to be held on Monday 8th November 2004 at 11.00 a.m. at the registered office of the company, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31, 2003.
2. Allocation of results.
3. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2003.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous

II (04441/581/16)

*The Board of Directors.*

**HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 56.562.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (04434/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.879.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra de manière extraordinaire le 8 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. constatation du rapport des dates des assemblées générales ordinaires et approbation desdits reports;
2. lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices clos aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003 et approbation des comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003;
3. affectation du résultat des exercices clôturés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003;
4. décision sur la proposition de ne pas voter la dissolution anticipée de la société sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de poursuivre l'activité de la société;
5. prendre acte de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
6. remplacement du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
7. transfert du siège;
8. divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg.

II (04439/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**LILUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 42.279.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. Juni 2001 in Luxemburg*

IV. Herr Günther Gerson hat mit Wirkung zum 30. April 2001 sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt.

Luxemburg, den 25. Juni 2004.  
LILUX MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04294. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(069364.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.